

VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En vertu de l'art. L 642-19 du code du commerce

Après Liquidation Judiciaire

SARL BORDEAUX DEPOT VENTE ENSEIGNE LES DOCK DU MEUBLES

MAGASIN DE VENTE DE MEUBLES NEUFS et DIVERS

Jugement du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX



SAMEDI 20 FEVRIER 2010 à 10H 30 ET 14H 30

Lieu de vente :

MAGASIN ENSEIGNE LES DOCK DU MEUBLES

3, avenue du Château

24430 MARSAC SUR L'ISLE

Tel sur Place : 06.09.71.78.74

FAX pour ORDRE d'ACHAT : 05.56.67.01.03 (avant Vendredi 19 Février 2010 à 12 H)

CATALOGUE

**STOCK MARCHANDISES NEUVES - AGENCEMENT
RESERVES et DIVERS**

Frais de Vente Légaux 12 % + TVA 19.6 % soit 14.352 % TTC

TVA Récupérable pour les assujettis sur Enchères et sur Frais Légaux

EXPOSITION

SAMEDI 20 FEVRIER 2010 de 9H 00 à 10H 30

Officier vendeur :

Me Joël BARRA Courtier de Marchandises Assermenté près la Cour d'Appel de BORDEAUX .
HOTEL DES VENTES DES GRAVES 33640 PORTETS TEL : 05.56.67.62.62 FAX : 05.56.67.01.03
Email : hdv33@wanadoo.fr Site Internet : www.ventes-encheres.com

CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE

1. Les différentes marchandises seront vendues aux enchères publiques, au plus offrant et au dernier enchérisseur, à prendre par les acquéreurs, à leurs frais, risques et périls, sur le lieu de la vente et en l'état où elles se trouvent et telles qu'elles se comportent. Les Quantités sont données à titre indicatif et non contractuel. Les différentes Marchandises sont visibles avant la vente, aussi les acquéreurs ne pourront-ils prétendre à aucune réclamation pour quelque cause que ce soit. **La vente étant Judiciaire elle est faite sans garantie de fonctionnement du matériel**
2. Les Enchères seront fixées au moment de la vente, des mises à prix pour tout ou partie des lots pourront être faites pendant les visites. L'officier vendeur se réserve la faculté de retirer de la vente les marchandises pour lesquelles les enchères seraient jugées insuffisantes. L'officier vendeur se réserve la faculté de diviser les lots, de les réunir, de les adjuger avec possibilité de multiple.
3. L'adjudicataire paiera comptant le prix principal de l'enchère majoré des frais Légaux mis à sa charge par les Lois et Règlements, à savoir : Honoraires et TVA sur honoraires soit 14.352 % TTC
TVA Récupérable sur enchères et sur Frais pour les assujettis.
4. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables et l'officier vendeur soussigné aura faculté d'apprécier les cas de folle enchère et procédera 3 jours après sommation sans formalité à la revente. **Dès leur adjudication, les marchandises se trouvent aux risques et périls et aux frais de l'acheteur. L'acheteur est tenu d'enlever ses achats dans les délais fixés selon le règlement d'enlèvement (voir ci-dessous N°5.) PAS DE GARDIENNAGE APRES LA VENTE**
5. Les adjudicataires, après entier paiement, devront **procéder à l'enlèvement des marchandises (AVANT LE LUNDI 22 FEVRIER 2010 à 18H) Ce délai passé des frais de mise à disposition de 100 € HT par déplacement seront facturés.**
6. Les acquéreurs devront prévoir le matériel et la main d'œuvre nécessaire pour l'enlèvement des marchandises.
7. Le démontage et l'enlèvement des biens se feront dans les règles de l'art. Les conduites électriques et autres des appareils et des machines devront être déconnectés à l'endroit de leur première connexion.
8. Tout dégât occasionné à l'immeuble, à d'autres biens ou à des personnes lors des visites ou lors du démontage ou de l'enlèvement des biens devra être dédommagé par le responsable ou réparé dans les règles de l'art. Les acheteurs doivent suivre toutes les instructions et règlements législatifs, aussi bien en ce qui concerne l'environnement que le milieu. En cas de défaillance, l'acheteur sera tenu responsable.
9. Paiement : Chèque bancaire (avec deux pièces d'identité), Chèque certifié, Lettre accreditive ou Espèces jusqu'à 1100 € (pour les professionnels C.E.E et hors C.E.E. après vérification d'adresse dans leurs pays)
10. Paiement : Chèque bancaire (avec deux pièces d'identité), Chèque certifié, Lettre accreditive ou Espèces jusqu'à 3000 € (pour les particuliers C.E.E. et sans limite pour les acheteurs hors C.E.E. après vérification d'adresse dans leurs pays)
11. **Paiement : A partir de Mille Euro (1000 Euro), obligation d'un chèque certifié ou d'une lettre accreditive, sans cette garantie bancaire la marchandise pourra être stockée à vos frais et vos risques et ce, jusqu'à encaissement certain.**
12. **Exportation** : Le remboursement de la TVA ne pourra s'effectuer que si le bien est exporté avec preuve de cette exportation dans un délai de 1 mois suivant la vente. Le chèque sera établi au nom de l'acheteur dans les 3 mois suivant la vente. (cf. : 7^{ème} Directive TVA applicable au 01.01.1995).

Le matériel et/ou les marchandises ne seront délivrés que dans les conditions ci-dessus énoncées.

VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En vertu de l'art. L 642-19 du code du commerce

Après Liquidation Judiciaire

SARL BORDEAUX DEPOT VENTE ENSEIGNE LES DOCK DU MEUBLES

MAGASIN DE VENTE DE MEUBLES NEUFS et DIVERS

Jugement du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX

SAMEDI 20 FEVRIER 2010 à 10H 30 ET 14H 30

Lieu de vente :

MAGASIN ENSEIGNE LES DOCK DU MEUBLES

3, avenue du Château

24430 MARSAC SUR L'ISLE

Tel sur Place : 06.09.71.78.74

FAX pour ORDRE d'ACHAT : 05.56.67.01.03 (avant Vendredi 19 Février 2010 à 12 H)

**STOCK MARCHANDISES NEUVES - AGENCEMENT
RESERVES et DIVERS**

Frais de Vente Légaux pour les deux ventes : 12 % + TVA 19.6 % soit : 14.352 % TTC

TVA Récupérable pour les assujettis sur Enchères et sur Frais Légaux

ORDRE ACHAT

VENTE DU :	SAMEDI 20 FEVRIER 2010 à 10H 30 ET 14H 30
NOM :	
ADRESSE :	
TEL :	

Je vous prie d'acheter à la vente mentionnée ci-dessus les numéros suivants aux limites indiquées **hors frais de vente Légaux et aux conditions habituelles de vente.** Soit 12 % + TVA 19,6% = 14.352 % TTC

LOT NUMERO	DESIGNATION	LIMITE ENCHERE (hors frais)

Pour que nous puissions enchérir et prendre vos ordres en votre absence merci de nous laisser un chèque signé avec deux pièces d'identité ou chèque de banque obligatoire au dessus de 1000€ à l'ordre de ETUDE J. BARRA

Aux limites mentionnées ci-dessus viennent s'ajouter les frais de Vente légaux : Soit 12 % + TVA 19,6% = 14.352 % TTC

DATE :

SIGNATURE :